Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID: 060-200066975-20230710-2023040-AR

DIDIER SEBAN MY-KIM YANG-PAYA



JEAN-CARLES GRELIER MICHAEL GOUPIL EGLANTINE ENJALBERT MARJORIE ABBAL CLEMENCE DU ROSTU MARLENE JOUBIER TADJDINE BAKARI-BAROIN SAMUEL COUVREUR MARIANNE HAUTON ALEXANDRA ADERNO ELISE HUMBERT EMMANUELLE BARON ASTRID BOULLAULT

MARION TERRAUX

EMILIE BACQUEYRISSES VINCENT CADOUX YVONNICK LE FUSTEC MARINE ALLALI CLOTHILDE CASTELLARNAU PAULINE OLEWNICZAK HAKIM ZIANE **EMELINE CHAZAUD** SYLVAIN BOUEYRE PIERRE LAFFITTE BADREDDINE HAMZA AGATHE DELESCLUSE LAURENT BONNARD LUCIE LEFEBURE MARIE PICARD YANN-GAEL NICOLAS SARA BEN ABDELADHIM

> MYRIAM DAHMANE VICTORIA GOACHET

MARGAUX PARISOT

SHARMILA JOSEPH DAVID CONERARDY

ROMAIN MILLARD GUILLAUME VAN HOUTTE PAULINE LACHENAL-OGLAZA ANA NUYTTEN THOMAS CHEVANDIER ARLÈNE RASAMOELINA DONYA BURGUET VALENTINE ROUX LUCILE MARTIN

GAELLE COLLIN ANNA VERAN CAROLINE VERGER-GIAMBELLUCO FLORIANNE HERPIN LÉA GIRARD ANTONIN GRAS

> JOANNA HENRI LUYTON ANTOINE SAUVESTRE VINCI MANON ROULETTE LILIA BEN MUSTAPHA ALEXANDRA OUZAR KARIM DE MEDEIROS ANNA MARIE ALICE LARMET

JULIE CAZOU

ALI KHATIB MARC LANGLADE LOUIS MALBETE CAMILLE LANGLADE DEMOYEN

SIMON OLLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE 30 avenue Eugène Gazeau **60300 SENLIS**

Paris, le 30 juin 2023

Par e-mail: corinne.jeannygautier@ccsso.fr

A l'attention de Madame Corinne JEANNY-GAUTIER Directrice du pôle Attractivé & Développement Economique

AFFAIRE: CC SENLIS SUD OISE / CONSULTATION PEPINIERE

D'ENTREPRISES

NOS REF: 202203097 - CMD/MLA

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous dans le dossier visé en référence, à la suite de notre échange en date du 15 juin dernier.

Vous souhaitez que nous rédigions des actes permettant un conventionnement entre la CCSSO, la commune de Senlis et un opérateur privé, afin d'encadrer l'occupation des biens du site Ordener, qui ont vocation à accueillir des activités liées au développement économique du territoire.

Aussi, une première convention pourrait être conclue entre la ville et la CCSSO, permettant de s'accorder sur le travail collaboratif des collectivités et le rôle de chacun dans la détermination du devenir du site Ordener.

Par la suite, un bail emphytéotique serait conclu entre la commune de Senlis, propriétaire des biens, et un opérateur – qui pourrait être une entreprise ou un intermédiaire du développement économique. Si elle ne peut pas en être partie, ce bail emphytéotique pourrait être conclu en présence de la CCSSO.

Enfin, une convention tripartite entre la commune, la CCSSO et l'opérateur permettrait de définir le rôle de chacun et de s'assurer que

PARIS | LYON | GRENOBLE | TOULOUSE | NANTES | BESANCON | BORDEAUX | CLERMONT-FERRAND | LILLE | RENNES | VALENCE

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID: 060-200066975-20230710-2023040-AR

les activités menées sur le site auront bien trait au développement économique.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après un devis correspondant aux prestations à réaliser par la SELAS SEBAN & ASSOCIES dans ce dossier.

Si ce devis vous agrée, je vous remercie de bien vouloir me donner votre accord ou le cas échéant m'adresser le bon de commande correspondant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Claire-Marie DUE DIS \$1

P.J: devis



Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023







DEVIS

PRESTATIONS A REALISER PAR LA SELAS SEBAN & ASSOCIES DANS LE DOSSIER CC SENLIS SUD OISE / CONSULTATION PEPINIERE D'ENTREPRISES AFFAIRE : 202203097 - CMD/MLA

Prestations à réaliser :

- Deux visioconférences avec M. Gaudubois au sujet du choix de la stratégie retenue pour le développement du quartier Ordener (15 et 29 mars 2022) et rédaction d'un courriel sur les inconvénients et risques d'un bail emphytéotique tripartite (24 mars 2022)
- Rédaction d'une convention bipartite entre la commune de Senlis et la CCSSO
- Rédaction d'un projet de bail emphytéotique de droit commun, ayant vocation à être conclu entre la commune de Senlis et un opérateur
- Rédaction d'une convention tripartite entre la commune de Senlis, l'opérateur et la CCSSO.

Répartition des temps passés :

Pôle immobilier (rédaction du bail emphytéotique) :

- Avocat associé : 9 heures x 190 € = 1710 € HT
- Avocat sénior : 13 heures x 150 € = 1950 € HT

Pôle institutionnel (visioconférence + convention bipartite + convention tripartite)

- Avocat associé : 12 heures x 190 € = 2 280
- Avocat senior : 25 heures x 150 € = 3 750

Honoraires H.T.

TVA 20 %

Total T.T.C.

9 690 ,00€

1 938,00 €

11 628,00 €

Paris, le 30 juin 2023

Claire-iviarie DUBOIS SPAENLI

seban

